

Diplôme d'Etat de professeur de musique - niveau II

RNCP27575 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	333t, 333v
Formacode(s)	45073, 44542, 44530
Code(s) ROME	K2105
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/07/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

16 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS CEFEDM	38465583300042	Former et organiser l'évaluation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON	19693133100017	Former et organiser l'évaluation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS	19753495100037	Former et organiser l'évaluation
CTRE FORMAT ENSEIG DANSE MUSIQUE NORMAND	40529615300076	Former et organiser l'évaluation
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES BEAUX-ARTS ET DU SPECTACLE VIVANT	20002884300015	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DES BEAUX ARTS DE NANTES SAINT NAZAIRE	20002361200027	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LORRAINE	20002650800016	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	42490421700033	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS	20002812400028	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE - LILLE	53867582800015	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 16 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp27575-diplome-d-etat-de-professeur-de-musique-niveau-ii/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Description des emplois et des activités visés :

Le professeur de musique diplômé d'État est chargé de l'enseignement des pratiques de la musique. Suivant les cas, il assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et est chargé des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Il accompagne les pratiques artistiques des amateurs, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Il peut être associé à la formation d'élèves en cycle à vocation d'orientation professionnelle. Il peut également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves.

Il peut travailler en collaboration avec des artistes et d'autres institutions des différents domaines artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine) ; il peut apporter son expertise dans le cadre de projets conduits en partenariats avec des structures d'autres domaines.

Participant à la réalisation du projet de l'établissement, ou à défaut à la mise en œuvre des orientations de la structure, le professeur de musique diplômé d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et artistiques de ses élèves. Dans ce cadre, il est doté d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement.

En accord avec le directeur de l'établissement, il peut assurer le traitement des questions liées à la mise en œuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les techniciens du spectacle, logistique, gestion...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Description des activités et des compétences correspondantes évaluées et attestées :

1- ENSEIGNER

Entretenir sa pratique artistique pour nourrir son activité d'enseignant :

- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales en rapport avec l'enseignement dispensé :
- Maîtriser et entretenir une pratique musicale
 - Maîtriser un répertoire musical représentatif de sa discipline principale afin d'assurer une activité d'enseignant en musique
- Effectuer des choix artistiques et les soutenir dans le cadre de son activité d'enseignant
- Porter un regard critique sur sa pratique artistique
- Développer des expériences artistiques tant individuelles que collectives
- Aborder de nouveaux répertoires
- * développer sa culture musicale et professionnelle dans le cadre de son activité d'enseignant :
- Posséder les connaissances culturelles et artistiques liées à son domaine
- Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture...), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline
- Se tenir informé de l'actualité musicale et artistique
- S'exprimer sur le contexte historique, social, économique, anthropologique, de sa pratique
- S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques
- S'ouvrir et ouvrir son enseignement à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales

Mettre en œuvre un projet pédagogique

- Etre capable de construire et organiser sa réflexion pédagogique :
- Concevoir la formation des élèves de l'éveil au troisième cycle amateur
- Participer, en lien avec un professeur d'enseignement artistique, à la formation des élèves de cycle spécialisé ou CEPI

- Appliquer sa réflexion pédagogique à des publics de différents niveaux, profils et âges, et aux diverses situations
- Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture...), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline

- Posséder des connaissances élémentaires de techniques instrumentales (justesse, articulation, tessiture...) autres que la sienne
- Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique
- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves :
- Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective, et en relation avec les enseignants concernés
- Mobiliser des ressources en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychopédagogie...)
- Appréhender les motivations et les projets des élèves
- Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves
- Mener des séances d'apprentissage :
- Savoir structurer les séances d'apprentissage et les conduire
- Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique
- Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale
- Prendre en compte les risques physiologiques et les moyens de prévention
- Formuler des propositions, des consignes et donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations...
- Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine
- Intervenir musicalement pendant la séance
- Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie
- Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves
- Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité
- Susciter et exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers...
- Dans le cadre de cours collectifs, pratiquer une pédagogie différenciée
- Varier les supports (partitions, audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies)
- Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive
- Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale
- Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève
- Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe
- * Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante :
- Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique
- Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique
- Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des élèves
- Favoriser la mise en situation artistique et scénique de l'élève
- Aborder une diversité de genres, styles et esthétiques, et les mettre en perspective
- Établir une connexion entre pratique musicale et les autres arts de la scène
- Favoriser l'ouverture à tous les arts et y rechercher des références dans des esthétiques diverses
- Aider l'élève à se constituer un patrimoine artistique, et à garder des traces de sa pratique sur différents supports
- Susciter la curiosité de l'élève, l'inciter à trouver ses propres réponses et à développer son esprit critique
- Accompagner l'élève dans sa prise d'autonomie et le rendre acteur de son apprentissage
- * Evaluer et orienter dans le cadre du cursus :
- Appréhender la progression technique et artistique des élèves
- Apprécier l'évolution des comportements et des acquisitions en adéquation avec les profils et les niveaux de chaque élève
- Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétences, connaissances, comportements)
- Rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur évaluation
- En fonction de leurs acquis, de leur progression et des réalisations personnelles dont ils peuvent faire état, orienter les élèves au fil de leur apprentissage.

2- ETRE ACTEUR DU PROJET DE L' ETABLISSEMENT

Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

- Participer à la réalisation du projet de l'établissement :
- Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de l'établissement en relation avec le directeur et les autres

acteurs

- Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet
- Inscrire son programme d'activités dans le projet de l'établissement.
- Travailler en équipe :
- Nourrir et partager une réflexion pédagogique
- Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires
- Apporter ses connaissances et ses conseils pour l'achat de documents(supports audio et vidéo,...) et pour la constitution et l'évolution du parc instrumental.
- Communiquer :
- Connaître le fonctionnement et la vie de l'établissement pour en informer les élèves et les parents
- Informer les acteurs de l'établissement de son activité
- Communiquer sur sa démarche pédagogique

Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

- Développer les relations avec des publics diversifiés :
- S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement (Éducation nationale, le monde associatif, institutions culturelles, sociales...)
- Apporter ses compétences artistiques et pédagogiques ainsi que son expertise sur les répertoires dans la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'apprentissage
- Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur.
- * Participer à un réseau territorial :
- S'inscrire dans le réseau territorial des institutions culturelles et des établissements d'enseignement artistique
- Participer à un travail en équipe pédagogique à l'échelle d'un réseau d'établissements (notamment conservatoires, écoles de musique, écoles associatives, MJC, centres de formation,...).

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline Formation Musicale:

- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant
- Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant
- Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation
- Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments
- Pratique élémentaire de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux
- Développer le lien entre l'écoute (le son) et l'écriture musicale (le signe)
- Concevoir et créer des textes pédagogiques (épreuves, arrangements...)
- Connaissance des styles, de l'histoire et de l'évolution des langages musicaux depuis le Moyen-Âge

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline direction d'ensembles vocaux

- Organiser et conduire des répétitions :
- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant
- Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant
- Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation
- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition
- Expliciter les objectifs à atteindre
- Organiser les séquences au sein d'une répétition
- Déterminer et conduire la progression du groupe
- Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental
- Utiliser un instrument polyphonique
- S'adapter constamment au résultat de la prestation
- Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations...
- * Construire et gérer la dynamique du groupe :
- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe
- Favoriser les interactions entre les membres du groupe
- Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet
- Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'État pour la discipline Direction d'ensembles instrumentaux

- Organiser et conduire des répétitions :

- Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments
- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition
- Expliciter les objectifs à atteindre
- Organiser les séquences au sein d'une répétition
- Déterminer et conduire la progression du groupe
- Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental
- Utiliser un instrument polyphonique
- S'adapter constamment au résultat de la prestation
- Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations...
- Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements...)
- Construire et gérer la dynamique du groupe :
- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe
- Favoriser les interactions entre les membres du groupe
- Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet
- Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe

Les capacités attestées sont détaillées dans le référentiel de compétences et de certification professionnelles publié au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication accessible sur le site du ministère (cf rubrique "sources d'information" - "liste des liens sources")

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les professeurs de musique diplômés d'État enseignent principalement dans les établissements suivants :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales
- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales :

Le professeur détenteur du diplôme d'État peut accéder au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux par voie statutaire (le DE de professeur est, avec le diplôme universitaire de musicien intervenant, l'un des deux diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de deuxième classe).

L'assistant territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer une équipe d'enseignants, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique.

- Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales, le recrutement s'effectue de manière contractuelle (CDD, CDI)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Activité non réglementée

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très faible (1/5)

Facteurs principaux

Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi

Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury de l'évaluation terminale est présidé par le directeur de l'établissement habilité ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins :

- un enseignant d'un autre établissement d'enseignement supérieur ou titulaire du DE de professeur de musique ou du CA de professeur de musique ou appartenant aux cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ou des professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans la spécialité musique
- un directeur ou directeur adjoint d'un conservatoire classé par l'Etat
- une personnalité qualifiée.

Le jury peut s'adjoindre pour certaines épreuves des examinateurs spécialisés, relevant de la discipline, du domaine et de l'option concernés, qui ont une voix consultative.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat de professeur de musique est présidé par le directeur de l'établissement ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins :

- - un professeur titulaire du diplôme d'État de professeur de musique ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique dans la discipline sollicitée par le candidat ou un professeur appartenant soit au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, soit au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique dans la discipline sollicitée par le candidat, en fonction dans un conservatoire classé par l'État,
- - un maire ou un président d'un établissement public de coopération intercommunale, ou un élu d'une collectivité territoriale dans le ressort de laquelle se situe un conservatoire classé par l'État, ou son représentant qu'il désigne,
- - une personnalité qualifiée.

Au moins un des membres du jury est un spécialiste de la discipline, du domaine, le cas échéant de l'option, sollicités par le candidat.

Des examinateurs spécialisés relevant de la discipline, du domaine et de l'option concernés peuvent être invités par le directeur de l'établissement habilité à participer à l'évaluation des épreuves. Ils ont une voix consultative.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/07/2024
Date de dernière délivrance possible	07/07/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39412

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Pôle d'enseignement supérieur de Paris - Boulogne Billancourt
Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine Saint Denis Ile-de-France
CESMD Poitou-Charentes
Ecole supérieure des arts de Lorraine - CEFEDM Lorraine
Haute Ecole des Arts du Rhin - Académie supérieure de musique
CEFEDM Normandie
CEFEDM Rhône-Alpes
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne/Pays de Loire "LE PONT SUPERIEUR"
Pôle d'enseignement supérieur de Bourgogne
Ecole supérieure musique et danse Nord de France
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)
Institut d'enseignement supérieur de la musique euro-méditerranée -CEFEDM Sud
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
Ministère de la culture et de la communication - annexes de l'arrêté : bulletin officiel n°261 (août 2016) pp 50 à 61

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27575/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	40
Parcours menés à terme	62
Taux d'achèvement	155 %
Période	02/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	86
Montant total engagé	150 297 €
Coût moyen par dossier	1 748 €
Durée moyenne	246 h
Période	01/2020 – 04/2024
France compétences	68 %
France Travail	16 %
Reste à charge titulaire	9 %
Régions	3 %
Entreprise	3 %

